

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

99\_DE-095-219505807-20241121-DEL71\_2024-

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE-le : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre  
Le jeudi vingt-et-un novembre à 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

**Étaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, DELGADO Chantal, GRU Fabienne, LE BEC Fanny .

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, MOIZARD Frédéric, MOURET Stéphane

Absents : Mme FERTÉ Nadège

Pouvoirs : M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle  
Mme Marie-Hélène HOFEEER donne pouvoir à M. BAILLY Maxime  
M.DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir Mme DAUPTAIN Marie-Hélène  
M.DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à M. Jean-Charles BOCQUET

M. VIRLOGEUX Christophe avait donné pouvoir à Mme FERTÉ Nadège (absente)

Secrétaire : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit se prononcer par délibération sur la reprise de concessions funéraires lorsque celles-ci sont arrivées à expiration ou lorsqu'elles sont en état d'abandon.

Cette délibération ne peut être prise qu'après toute une procédure afin de rechercher les familles. Cette démarche a été initiée en 2022 et les familles ne se sont pas manifestées.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité  
(1 voix contre : Mme Berson-Géant Marion)**

1/ Approuve la reprise de 7 concessions (dont 6 dans le vieux cimetière et 1 dans le cimetière du milieu.

2/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Le Maire  
Frédéric MOIZARD



**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

**OBJET :**

Reprise de concession